

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 1 octobre 2020

OBJET : POINT D'ÉTAPE SUR LA GESTION DE LA CRISE ET BILAN DU « BEL ÉTÉ SOLIDAIRE DE LA SEINE-SAINT-DENIS ».

Mesdames, messieurs,

Au plus fort de la crise sanitaire, le Département et ses agent.e.s se sont engagé.e.s entièrement pour la protection et le soutien de la population et notamment des plus fragiles : personnes isolées, âgées ou en situation de handicap, personnes en situation de vulnérabilité économique, enfants protégé.e.s... Ces efforts ont été un facteur essentiel de la résilience dont a fait preuve jusqu'ici le territoire.

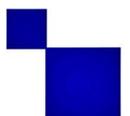
Cette crise n'est cependant pas que sanitaire. Une crise sociale menace, peut-être l'une des plus profondes de notre histoire récente.

Sans attendre, le Conseil Départemental a donc souhaité, dès le début de l'été, la mise en place de deux dispositifs inédits : le plan de rebond solidaire et écologique et le Bel été solidaire de la Seine-Saint-Denis.

Ces deux dispositifs s'appuient sur une ambition commune : accompagner le territoire pour la reprise de toutes les activités, économiques comme sociales, et pour cela favoriser la reprise des liens sociaux et s'appuyer sur les acteurs du territoire, notamment de la culture, du sport, des loisirs et de la (re)découverte de la nature en ville comme de puissants vecteurs de cohésion et d'entraide.

Dans l'attente d'éléments consolidés sur le bilan du plan de rebond, ce rapport reviendra, dans un premier temps, sur l'organisation et les principales réalisations du Bel été solidaire en Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, dans la continuité des actions mises en place depuis mars dans le cadre de la gestion de crise liée au COVID 19, le Département continue de faire de la protection des



agent.e.s départementaux.ales et des collégien.ne.s une priorité, pour assurer une rentrée en phase avec les consignes sanitaires nationales.

Enfin, il continue de mettre en place des actions innovantes en matière de santé publique et de lutte contre le décrochage scolaire au bénéfice des habitant.e.s du territoire. Ce rapport y reviendra dans un second temps.

I) Bilan du programme « Le Bel été solidaire de la Seine-Saint-Denis »

Partant du constat que la période estivale serait différente à maints égards cette année – difficulté pour partir en vacances du fait des incertitudes autour du contexte sanitaire, besoin de s'aérer, de renouer des liens et de redécouvrir le territoire après le confinement, le programme « Le Bel été solidaire de la Seine-Saint-Denis » visait à enrichir significativement et à labelliser les activités estivales proposées aux Séquano-Dionysien.ne.s sur l'ensemble du territoire. Ce programme était inédit : inédit par les moyens alloués aux activités estivales, inédit par l'ampleur du plan de communication déployé, inédit par sa rapidité de déploiement et par la mobilisation de l'ensemble des directions de la collectivité ainsi que des partenaires du territoire.

Dans ce cadre, au-delà du budget d'1,2 millions d'euros traditionnellement dédié au financement d'activités durant l'été, un million d'euros supplémentaire a été affecté au Bel été solidaire pour permettre aux Séquano-dionysien.ne.s, et particulièrement aux plus modestes d'entre eux.elles, de bénéficier d'une offre estivale enrichie.

Cette enveloppe a d'abord permis le recrutement d'une cinquantaine de vacataires à partir de fin juin, dans le cadre d'une journée de job dating organisée par la DRH avec l'appui de la DNPB, pour renforcer les équipes des parcs départementaux, permettre un accueil optimal du public et la mise en application des protocoles sanitaires et des gestes barrière. Également dans ce cadre, la Direction des bâtiments et de la logistique a fourni près de 11 000 masques chirurgicaux aux directions en charge d'événements, pour doter les animateur.trices ainsi que les habitant.e.s se présentant aux événements.

Elle a permis également le déploiement d'un plan de communication inédit. Exemple emblématique de cette communication renforcée, la création d'une plateforme unique, inaugurée le 1er juillet 2020, géolocalisant toutes les activités des partenaires du Département par commune, par parc ou par rubrique, parmi lesquelles les « coups de cœur du IN », « s'entraider cet été » ou encore « SSD 100% cyclable en 2024 ». Cette plateforme a su s'imposer comme un incontournable du Bel été pour les habitant.e.s : sur l'ensemble des mois de juillet et d'août 2020, elle a recensé et mis en ligne 358 événements, sur 29 communes du territoire, et comptabilisé 47 518 visites. Cet outil innovant a été relayé par un plan de communication ambitieux pour faire connaître à un public le plus large possible les initiatives du Bel été Solidaire (mobilisation du site internet, des réseaux sociaux, achat d'espaces publicitaires dans la presse ou sur les aribus, affichage dans les parcs, sur chaque événement, dans les PMI, les circonscriptions de service social, distribution de goodies...).

Cette enveloppe a surtout permis le financement de nouvelles activités au bénéfice des habitant.e.s. Au-delà des activités traditionnellement programmées sur le territoire pendant la période estivale -comme l'opération Lire au Parc, le dispositif « Activ'été » de la FSGT93, ou encore la piscine éphémère du parc George Valbon-, de nouvelles activités culturelles, sportives, éducatives, de découverte de la nature et de l'environnement ou encore de loisirs, notamment au bénéfice des publics les plus fragiles ont été organisées par les partenaires du Département, à la suite d'un appel à projets inter-directions publié entre le 20 juin et le 15 juillet 2020. Après expertise des dossiers par toutes les directions, les Commissions permanentes de juillet et de septembre ont permis d'apporter un soutien financier à 118 nouveaux événements à destination du grand public, ou de publics plus ciblés comme les personnes âgées, petite enfance, familles... Ateliers de jardinage au

Jardin Perché Solidaire de Romainville, concerts itinérants de l'ensemble vocal Sequenza 9.3, découverte de la ferme pédagogique de Noisy-le-Grand ou encore baptêmes nautiques pour des familles précaires de Neuilly-sur-Marne et de Noisy-le-Sec, la diversité de la programmation témoigne de la créativité et de l'engagement de nos partenaires dans cette période estivale.

De même, les parcs départementaux ont été particulièrement mobilisés pendant la période. Comme exemples emblématiques du Bel été solidaire, on peut citer l'organisation de bivouacs pour les enfants au Parc du Sausset par l'organisme « Yes We Camp », l'organisation de séances de cinéma en plein air, ou les événements Jeux Olympiques et Paralympiques pour la découverte des nouveaux sports olympiques. Ces événements ont permis, d'après les premiers retours des organisateurs, d'attirer un nouveau public au sein des parcs, mais aussi de fidéliser de nombreux habitant.e.s tout au long de l'été.

En plus de ces initiatives propres, le Département a souhaité apporter un soutien renforcé au Comité Départemental du Tourisme, acteur majeur de l'animation de l'été en Seine-Saint-Denis, à travers notamment l'organisation de « l'été du canal ». Le soutien du Conseil Départemental a permis le développement de nouveaux ateliers et de nouvelles visites culturelles sur le territoire, comme des stages de découvertes en résidence d'artiste pour des jeunes du territoire, des sessions participatives d'initiation au développement durable, des ateliers de cuisine et de théâtre, ou des ballades urbaines autour du cinéma ou du street art.

Le Département a également organisé avec le Comité Départemental du Tourisme 23 croisières sur le canal de l'Ourcq, le canal Saint-Denis et autour de l'Île-Saint-Denis. Financées entièrement par le Département, et organisées selon des protocoles respectueux des consignes sanitaires en vigueur, ces croisières ont été ouvertes à tous les acteurs du territoire, à condition d'en faire bénéficier des publics précaires. De nombreuses communes, plusieurs associations (Aurore, la Sauvegarde...) ou encore le réseau Ikaria se sont saisis de cette opportunité d'offrir une sortie à leurs habitant.e.s. Au total, ce sont près de 1800 habitant.e.s de Seine-Saint-Denis qui ont pu y participer, dont les retours ont été tous très positifs.

Enfin, conscient de la difficulté pour certaines familles, particulièrement cette année, de partir en vacances, le Département, en coordination avec le programme des « colonies apprenantes » proposé par l'Etat, a organisé des vacances solidaires pour les enfants les plus défavorisé.e.s du territoire. En lien avec l'UCPA et la Ligue de l'Enseignement, ce programme a permis ainsi à 513 enfants de 6 à 17 ans, orienté.e.s par les services sociaux départementaux et par l'Aide Sociale à l'Enfance, de bénéficier de séjours de vacances d'une semaine sur différentes destinations (Val d'Isère, Flaine, bassin d'Arcachon...). La majorité de ces enfants partait pour la première fois en vacances, et ont pu découvrir un environnement nouveau, dans les montagnes alpines, au bord de la mer, ou à la campagne. Le coût total de ces colonies pour le Département s'élève à 101 780 €, déduction faite de la participation de l'Etat sur ce programme (80% du coût du séjour). Par ailleurs, les enfants de l'Aide sociale à l'enfance ont pu bénéficier d'une offre de vacances développée par le CDOS. Sur l'ensemble de ce programme des colonies apprenantes, le Département de la Seine-Saint-Denis aura été la collectivité du territoire la plus investie pour permettre aux enfants issu.e.s de familles modestes de profiter d'un temps d'évasion partagé entre activités ludiques et actions de soutien pédagogique.

Dans la continuité des actions portées par le Département pendant le confinement pour rester au contact des habitant.e.s du territoire et leur apporter un soutien au quotidien, le bel Eté Solidaire de la Seine-Saint-Denis a rencontré un vrai succès. La diversité des activités proposées, l'attention particulière portée aux personnes les plus fragiles ou les plus isolées, la collaboration active de tous les partenaires historiques du Département comme l'énergie nouvelle apportée par de nouveaux partenaires culturels, sportifs ou de

loisirs, ont permis à chaque Séquano-Dionysien.ne, jeune ou moins jeune, de trouver cet été un temps pour se détendre, se cultiver, découvrir une nouvelle activité. Il a contribué ainsi à faire de notre institution un acteur essentiel du bien-vivre en Seine-Saint-Denis.

II) Point d'étape sur la gestion de crise dans les services départementaux et les collèges

1) La préparation de la rentrée dans les services départementaux

Depuis mars 2020, le Département se mobilise pour assurer la continuité de l'activité départementale et des services à la population, tout en mettant l'accent sur la sécurité de toutes et tous. Plusieurs rapports ont été portés à votre connaissance tout au long de la période : présentation du plan de continuité de l'activité pendant le confinement, présentation du plan de « déconfinement » et des mesures prises pour permettre un retour des agent.e.s en toute sécurité...

En ce mois de septembre, l'épidémie n'est pas encore derrière nous. Le bilan épidémiologique de Santé publique France en date du 10 septembre fait état que depuis le 22 juin 2020 et jusqu'alors, la majorité des indicateurs épidémiologiques atteste d'une augmentation de la circulation du virus en Île-de-France.

La semaine du 31 août au 6 septembre a été marquée, en Seine-Saint-Denis comme dans les autres départements franciliens, par une augmentation du taux d'incidence, soit 101 cas pour 100 000 habitant.e.s, dépassant très largement le seuil d'alerte fixé à 50 et le taux d'incidence national (72,5 cas pour 100 000 habitant.e.s). De même, le taux de positivité des tests en Seine-Saint-Denis s'établit à 7,54 %, et reste donc supérieur au taux de positivité francilien (6,98%), national (5,3%) et au seuil d'attention (5%). Ces données montrent la nécessité de redoubler de vigilance, et de continuer à faire de la protection des agent.e.s et des usager.e.s une priorité pour le Département.

En lien avec les autorités compétentes (CPAM, ARS), le Département continue donc de prendre ses responsabilités en mettant en œuvre toutes les mesures nécessaires pour protéger les agent.e.s, et pour organiser une rentrée scolaire dans les collèges respectueuse des protocoles sanitaires en vigueur.

Tout d'abord, l'organisation du travail des services a été réadaptée, au regard de l'évolution du contexte sanitaire et des directives des services de l'État.

Depuis la fin de la période de confinement et suite aux annonces nationales du 28 mai, l'activité en présentiel constitue le principe d'organisation du travail ; le télétravail demeurant possible, sur accord de la hiérarchie, dans la limite de 2 jours par semaine. Pour permettre cette massification du recours au télétravail, les dotations en équipement informatique continuent, et un règlement sera présenté aux instances paritaires ainsi qu'à votre approbation.

Concernant les agent.e.s en éviction du fait de leur fragilité, ces dernier.e.s ont repris leur activité en présentiel le 15 juillet, conformément à l'avis rendu par le Haut Conseil de la Santé Publique et faisant suite à la fin de l'état d'urgence sanitaire, Pour permettre un retour dans de bonnes conditions, ces dernier.e.s bénéficient d'une dotation de deux masques chirurgicaux par jour, en lieu et place des masques lavables, et se voient accorder, dans la limite des facteurs de vulnérabilité définis par le Haut Conseil de Santé publique du 19 juin 2020, la possibilité de télétravailler, sur accord de l'encadrement, jusqu'à 3 jours par semaine. Enfin, le Département a pris acte des évolutions réglementaires (décret n° 2020-1098 du 29 août 2020), et prévoit désormais que les agent.e.s atteint.e.s d'une des quatre pathologies visées par le décret peuvent bénéficier, sur présentation d'une attestation signée par leur médecin traitant, d'une autorisation de

télétravailler à 100% si les missions le permettent ou d'une autorisation spéciale d'absence.

Cet aménagement de l'organisation du travail s'accompagne de mesures de prévention renforcées, relayées par un dispositif de communication interne continu.

En effet, pour tenir compte du caractère évolutif du contexte sanitaire, des diffusions générales à destination de tous les agent.e.s départementaux.ales ont été systématisées depuis mars, et publiées sur l'espace intranet de la collectivité. En complément de ces consignes générales, des rappels sur les mesures de prévention et l'organisation du travail ont été régulièrement communiqués aux directions, notamment par le biais des correspondant.e.s RH, des assistant.e.s de prévention et de campagnes d'affichage sur l'ensemble des sites départementaux.

Ces rappels concernent essentiellement les consignes de prévention telles que :

- L'hygiène régulière des mains ;
- Le respect strict de la distanciation physique ;
- L'obligation du port d'un masque sur l'ensemble des lieux de travail et lors de toutes les interactions, à l'exception des bureaux individuels depuis le 24 août
- La désinfection du poste de travail, en particulier si ce poste est partagé

Le non-respect des consignes de prévention est susceptible de sanctions.

Par ailleurs, l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) et les conseiller.e.s de prévention se rendent disponibles pour répondre à toute question, demande d'appui technique aux encadrant.e.s et se rendent autant que nécessaire sur les différents lieux de travail.

Pour favoriser le respect de ces consignes de prévention, au niveau individuel et collectif, le Département a fourni à chaque agent.e une dotation individuelle comprenant : dix masques lavables entre trente et cinquante fois, ou des masques chirurgicaux pour les agent.e.s en situation de fragilité ; ainsi qu'un flacon de gel hydroalcoolique de 100ml rechargeable sur site. Déployé à l'été pour le retour des agent.e.s sur les sites départementaux, ce dispositif de dotation est renouvelé au 24 août. Également, tous les sites et services sont dotés d'un kit de nettoyage des espaces personnels de travail. Au total, ce sont près de 120 000 masques chirurgicaux et 84 000 masques en tissu qui ont été déployés pour les agent.e.s départementaux.ales en septembre.

Cette dotation s'accompagne de mesures complémentaires dans les sites d'accueil des usager.e.s. Compte tenu de leur très forte exposition, les agent.e.s des PMI et des centres départementaux de prévention santé ont été doté.e.s de masques chirurgicaux, et également de toutes les protections nécessaires pour exercer leur activité (sur-blouses, gants, charlottes, sur-chaussures...). Les autres agent.e.s des services déconcentrés (circonscriptions de service social, agent.e.s des crèches, ATTE) ont bénéficié de la dotation en masques lavables.

Par ailleurs, les circonscriptions de service social, les PMI, les centres départementaux de prévention santé, la MDPH et la CAMNA ont été dotés de masques chirurgicaux et de masques en tissu supplémentaires pour en donner aux usager.e.s n'en ayant pas en se présentant sur les sites (déploiement de 75 400 masques chirurgicaux et 4 600 masques en tissu en septembre).

Enfin, les sites d'accueil du public sont progressivement équipés de parois de protection plexiglass depuis mi-août jusqu'à fin septembre, qu'il s'agisse des bâtiments

centraux ou encore des sites déconcentrés (circonscriptions de service social, CDPS, archives départementales, CAMNA).

Enfin, pour assurer le retour en toute sécurité des agent.e.s, le Département a mis en place des procédures de signalement et de traitement des agent.e.s atteint.e.s ou potentiellement atteint.e.s du COVID 19. Chaque agent.e est invité.e à prendre sa température chaque jour, chez lui, avant de sa prise de poste. En cas de doute, notamment si la température est supérieure à 38°, l'agent.e est invité.e à consulter un médecin, prévenir son encadrant.e et préciser sa situation sous 24h. La procédure de signalement et de traitement des situations de Covid a été communiquée aux encadrant.e.s le 3 septembre.

Pour respecter le secret médical, il n'est pas possible d'avoir une comptabilisation individuelle du nombre de cas positifs. Cependant, depuis mi-mai, plus d'une centaine de situations déclarées par des agent.e.s en fonction ont été analysées et explorées par la Médecine professionnelle (MPP) en lien avec l'ARS. Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer.

2) La préparation de la rentrée scolaire dans les établissements

La rentrée scolaire a également fait l'objet d'un suivi particulier de la part du Département. En lien avec l'Education nationale, les équipes de direction et la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN), la Direction de l'éducation et de la jeunesse (DEJ) a accompagné les collèges pour que la rentrée puisse s'effectuer dans les meilleures conditions.

Cet accompagnement a pris la forme de dotations matérielles, tout d'abord. Le Département a fait le choix de garantir à tou.te.s les collégien.ne.s une dotation en masques pour l'ensemble de l'année scolaire ; à la rentrée, une première dotation de quatre masques a été distribuée à chaque collégien.ne du public ou du privé sous contrat. Par ailleurs, le Département a livré aux collèges qui en avaient besoin des produits sanitaires supplémentaires.

Ces dotations matérielles supplémentaires se sont assorties d'aide à la mise en place des protocoles sanitaires : soucieux d'assurer la sécurité des collégien.ne.s et de la communauté éducative (professeur.e.s, agent.e.s techniques des collèges...), le Département a proposé aux collèges un protocole sanitaire renforcé par rapport au protocole sanitaire national. Les services départementaux ont, en parallèle, créé des accompagnements spécifiques par l'intermédiaire des conseiller.e.s hygiène et propreté ou des conseiller.e.s en restauration scolaire pour chaque établissement demandeur.

Afin de pouvoir remplir pleinement les obligations de ce protocole, les équipes d'agent.e.s techniques des collèges ont été renforcées par l'appui d'agent.e.s d'associations d'insertion (370 interventions mensuelles en juin 2020 contre 70 en moyenne avant la crise sanitaire). Près de 100 agent.e.s en contrat à durée déterminée ont également été embauchés, ainsi que 90 agent.e.s en contrat « Parcours emploi compétences » qui le seront d'ici fin septembre. Le professionnalisme dont ont fait preuve les agent.e.s techniques des collèges est à souligner. Il est et restera essentiel en cette période.

La restauration scolaire, l'un des sujets de préoccupation majeur pour les familles et les collèges, a également fait l'objet d'une adaptation au contexte sanitaire : limitation dans le choix des plats pour les élèves en préservant l'équilibre nutritionnel et la qualité dans l'assiette avec la fourniture de davantage de denrées bio ; mais aussi conseil en organisation dans chaque cuisine centrale et cuisine de production pour limiter la génération de files d'attente et éviter les contacts.

Enfin, plus généralement, le Département continue de jouer un rôle en matière de prévention santé auprès des collégien.ne.s et de leurs familles : des affiches, flyers, et messages clé sont relayés et mis à jour en continu sur l'ENT afin de communiquer facilement sur les enjeux sanitaires et les bons gestes à destination des collégien.ne.s, de leurs familles et des équipes éducatives.

III) Les actions mises en place à destination des habitant.e.s en matière de santé publique et de lutte contre le décrochage scolaire

Le Département, depuis le début de l'été, a pris toute sa part dans l'accompagnement des habitant.e.s en matière de santé publique, enjeu majeur du territoire, révélé avec acuité par la crise sanitaire ; mais aussi en matière de remédiation scolaire.

En matière de santé publique, tout d'abord, avec un financement exceptionnel (350 000 euros) de la Fondation BNP Paribas, les équipes du service Prévention et actions sanitaires de la Direction de la prévention et de l'action sociale, ont mis en place le programme « Votre santé en Seine-Saint-Denis : on en parle » pour aller, tout au long de l'été, à la rencontre des habitant.e.s.

Ainsi, les équipes départementales et les associations partenaires -Banlieues Santé, Voisins Malins, Vers Paris sans sida et Bamesso et ses amis- ont pu rappeler les différents messages de prévention et consignes sanitaires liés au COVID-19, mais aussi échanger plus largement sur les problématiques santé des habitant.e.s, et notamment sur les ruptures du parcours de soins pendant le COVID 19.

Ces actions, déployées sous des tentes nomades et animées par des médiateurs.trices-santé associatifs et des infirmier.e.s libéraux.ales, se sont accompagnées d'une distribution de 1500 kits d'hygiène (gel hydroalcoolique, masques, gel douche...). Chaque rencontre (détaillée ci-dessous) a permis d'accueillir entre 1100 et 1500 personnes.

- Clichy sous Bois - Chêne pointu
- Montreuil - La Noue
- Aulnay-sous-Bois - Parc du Sausset
- Saint-Denis - Floréal Courtille
- Bondy
- Saint-Ouen
- La Courneuve - Les 4000
- Stains - Le Clos Saint Lazare
- Saint-Denis – Semard
- Pierrefitte

Enfin, tout au long des mois de juin et de juillet, les dentistes vacataires du département se sont rendu.e.s auprès des associations partenaires (La Marmite, Le refuge, Ikambere) et auprès des personnes en situation de handicap pour proposer des dépistages et des soins dentaires, à une dizaine de personnes par jour.

En matière d'éducation et de lutte contre le décrochage scolaire, le Département a lancé en août 2020, neuf dispositifs de remédiation et remobilisation scolaire pour permettre aux élèves les plus fragilisé.e.s dans leurs apprentissages à la suite du confinement de

retrouver sereinement le chemin de l'école. Ces dispositifs ont pris la forme d'ateliers scolaires ou d'ateliers plus ludiques (théâtre, recherche scientifique, graphisme...) et ont aussi proposé des sorties dans des musées, notamment parisiens. Les élèves ont été accueilli.e.s en semaine y compris en fin de journée, et pourront bénéficier de nouveau de ce dispositif pendant les vacances de la Toussaint.

De même, la période de confinement a montré la nécessité pour les équipes éducatives et les familles de se doter d'outils plus performants de communication et de pédagogie à distance ; mais aussi de prendre en compte l'éloignement des outils numériques de certaines familles. C'est pourquoi un nouvel Environnement Numérique du Travail (ENT) a été mis en place. Les équipes éducatives ont rencontré des difficultés, liées à la nouveauté de l'outil et aux transferts de données mais elles se résolvent au fur et à mesure de la prise en main du nouvel ENT par les établissements. Il offre de nouvelles possibilités comme notamment la visioconférence ; et est plus ergonomique pour les familles y compris les plus éloignées des usages numériques. Pour ces dernières, le Département a décidé d'amplifier les actions mises en place avec Emmaüs Connect pour continuer à travailler sur l'appropriation des compétences numériques essentielles au suivi de la scolarité de leurs enfants.

Le Département est donc pleinement mobilisé aux côtés des familles, des élèves et des équipes éducatives, des services de l'Education nationale pour permettre à chaque élève, malgré ce contexte, de rester concentré sur sa réussite scolaire et sur l'apprentissage de la vie en collectivité.

Depuis le début de la crise sanitaire, le Département a su montrer, aux côtés de ses partenaires et grâce à ses agent.e.s, son implication pour le territoire de la Seine-Saint-Denis et ses habitant.e.s en mettant en place des mesures fortes de sens et porteuses de solidarité. Vous les connaissez : distribution de repas pour les personnes les plus démunies, plateforme d'appel des personnes âgées, aide monétaire pour les familles en compensation de la fermeture de la demi-pension, création du Bel été solidaire, plan de rebond, mise à disposition de masques pour les communes, services d'aide à domicile... et bien d'autres, qui ont su donner corps au Département chef de file des solidarités humaines et territoriales. Il a su aussi, en tant qu'employeur public, trouver un équilibre entre maintien de l'activité départementale et protection nécessaire des agent.e.s.

Cependant, la crise sanitaire n'est pas encore derrière nous, et la crise sociale ne fait que s'amorcer. C'est pourquoi le Département continuera à prendre toute sa part dans les mois à venir, pour mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour le territoire, ses habitant.e.s et ses partenaires et rester, à ce titre, un acteur incontournable de la Seine-Saint-Denis .

Le président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

QUELQUES PHOTOS DU BEL ETE...



Bivouac organisé par l'association Yes We Camp





Bivouac organisé par l'association Yes We Camp





Activité construction cabanes au Sausset



Découverte du Roller





Colonie apprenante à Flaine





Colonie apprenante à Flaine





Colonie apprenante à Flaine





Colonie apprenante à Tignes



Colonie apprenante à Tignes





Croisière au bénéfice des adhérents Ikaria







Week-end olympique au parc du Sausset





Cinéma en plein air au parc du Sausset



Délibération n° du 1 octobre 2020

POINT D'ÉTAPE SUR LA GESTION DE LA CRISE ET BILAN DU « BEL ÉTÉ SOLIDAIRE DE LA SEINE-SAINT-DENIS ».

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE à son président de la présentation du point d'étape sur la gestion de la crise et du bilan du « Bel été solidaire de la Seine-Saint-Denis ».

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

